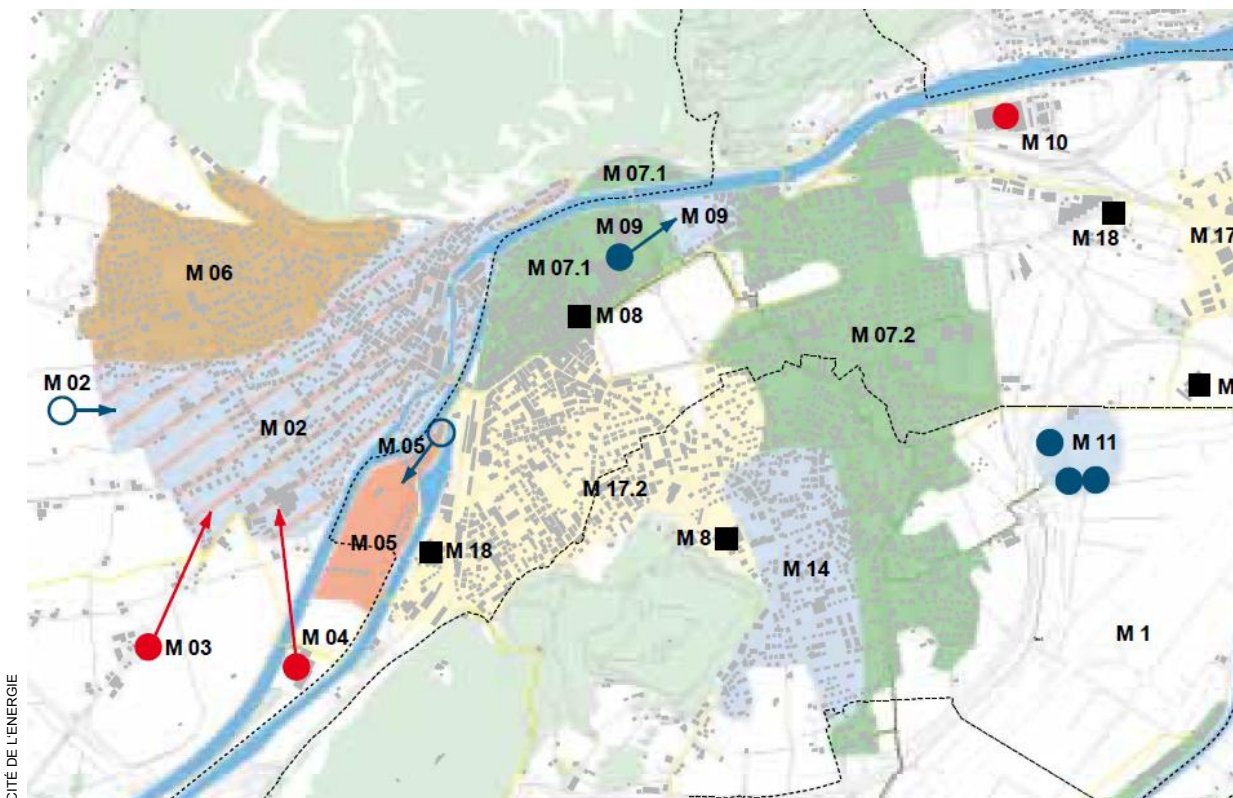


# Planification énergétique territoriale

## Le tournant énergétique à l'échelon communal



### En bref

- Etablissement d'un plan d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables
- Coordination de l'approvisionnement en énergie mise en adéquation avec le développement structurel d'une commune
- Légitimation des mesures d'application concrètes au moyen d'objectifs contraignants
- Réduction des énergies fossiles et augmentation de la valeur ajoutée régionale
- Contrôle périodique de la réalisation des objectifs.

# Planification énergétique territoriale

## L'instrument

- La commune établit, au moyen d'une planification énergétique territoriale, respectivement d'un plan directeur en matière d'énergie, une planification de l'**efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables**. Des objectifs clairs, un état de la situation et une analyse des potentiels ainsi qu'une planification stratégique et des mesures à prendre font partie de la planification énergétique territoriale. Les objectifs sont inscrits dans des bases légales ou des lignes directrices contraignantes.
- Le **domaine des bâtiments (assainissements énergétiques) et l'utilisation des énergies renouvelables (approvisionnement en chaleur, production d'électricité)** sont les éléments centraux. La planification énergétique territoriale définit quelles étapes doivent être réalisées en matière d'efficacité énergétique, dans quel délai, et avec quelles énergies renouvelables on souhaite couvrir les besoins en électricité et en chaleur. Les communes peuvent ainsi définir une obligation de raccordement pour les réseaux de chaleur de proximité ou à distance sur la base d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur.
- La **mobilité** joue également un rôle central dans la planification énergétique et devrait ainsi y être intégrée (transports publics, mobilité non motorisée, modération de la circulation, etc.).

## Bénéfices

- La planification énergétique territoriale donne une **vue d'ensemble** à votre commune. Vous disposez d'instruments de planification et de mise en œuvre qui permettent une utilisation cohérente tournée vers l'avenir des ressources disponibles. Au lieu d'actions isolées, on met en œuvre une **stratégie et une vision pluriannuelle**.
- La planification énergétique territoriale coordonne le **développement des quartiers d'habitation et l'offre de potentiels énergétiques exploitables**, pour optimiser les investissements dans l'infrastructure d'approvisionnement et les amortir de manière durable. **Une gestion énergétique intelligente s'avère payante, car les investissements ne sont faits que là où ils sont nécessaires.**
- La planification énergétique constitue la base pour optimiser l'**approvisionnement en chaleur et**

**en énergie dans votre commune et l'adapter aux défis futurs.** De nombreux cantons accordent en outre aux communes des aides pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale (Ernst Basler & Partner AG et WWF Suisse, 2014).

- Votre commune contribue à la **promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables** ainsi qu'à la **réduction du CO2** et, de ce fait, à la **préservation de l'environnement**.
- La réduction de la consommation d'énergies fossiles accroît la **valeur ajoutée régionale**. L'importation de pétrole à elle seule a conduit en 2012 à un flux de capitaux vers l'étranger de 14 milliards de francs (Ganser 2014). En outre, l'évolution des prix dans l'avenir est totalement incertaine.
- Les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique créent des emplois: **en Suisse, l'exploitation des potentiels d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique permettrait de créer 85'000 nouveaux postes de travail d'ici 2035** (SES 2012). Ainsi, les chances d'attirer de nouveaux contribuables sont bonnes.
- Les **objectifs** quantitatifs contraignants **constituent un élément efficace pour réaliser des mesures** d'augmentation de l'efficacité énergétique et d'exploitation des énergies renouvelables. Les objectifs légitiment les mesures concrètes de mise en œuvre et aident à estimer et à justifier les moyens financiers nécessaires.

## Bons exemples

- Avry, Bex, Broc, Gletterens, Morges, Orbe, Pully, etc.

## Comment communiquer

- Informez vos citoyens de vos projets et de vos actions, dans la **feuille d'avis communale**, sur votre **page d'accueil** et dans les **médias locaux**.

## Liens utiles

[https://assets.wwf.ch/downloads/ebp\\_rating\\_gebaeude\\_energiepolitik\\_141205\\_fr.pdf](https://assets.wwf.ch/downloads/ebp_rating_gebaeude_energiepolitik_141205_fr.pdf)


[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

[www.notrecurant.ch](http://www.notrecurant.ch)

**WWF Suisse**  
Hohlstrasse 110  
Case postale  
8010 Zurich

Tél.: +41 (0) 44 297 21 21  
Fax: +41 (0) 44 297 21 00  
E-mail: [climate@wwf.ch](mailto:climate@wwf.ch)

[www.wwf.ch/tournantenergetique](http://www.wwf.ch/tournantenergetique)

	<p><b>Notre raison d'être</b> Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.</p>
---	---